



Accord du 13 octobre 2017

entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales internationales

RS 0.653.241.6; RO 2017 7757

Entrée en vigueur de l'accord

Par échange de notes des 8 et 9 mai 2019 la Suisse et le Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine se sont confirmées selon son art. 7, par. 2 a), l'achèvement de leurs procédures en vertu de leur droit interne pour l'entrée en vigueur de l'accord.

Dès lors l'accord entrera en vigueur le 1^{er} juin 2019.

